

Coup de frein à l'étalement urbain : 534 ha agricoles « sanctuarisés » dans la CUS

427 VISITES | 3 COMMENTAIRES



Panneaux le long de la RD1083 pour dire non à l'artificialisation de 50 ha de terres (Photo MM / Rue89 Strasbourg)

C'est un « signe positif pour l'économie agricole ». D'un côté, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) sacrifiera – d'ici 2018 – 50 hectares de terres fertiles à Fegersheim, mais de l'autre, elle travaille au déclassement de 600 hectares à urbaniser, qui seront sanctuarisés pour l'agriculture dans le futur plan local d'urbanisme de la CUS. Explications.

Beaucoup de jargon et un dossier très technique, le PLUc ou « plan local d'urbanisme communautaire ». En cours de discussion entre les 28 communes et les services administratifs de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), ce document qui sera voté début 2014 déterminera très précisément la vocation des quelque 30 000 hectares de l'agglomération : vocation agricole (NC), à urbaniser (AU) à moyen (I) ou long terme (II), zone naturelle (N), d'activités (x), etc.

534 hectares sauvés, sur 2400

Aujourd'hui 10 000 hectares sur les 30 000 sont exploités par 200 agriculteurs dans l'agglomération, dont la moitié de double-actifs (qui ont un travail en plus de leur activité agricole), et principalement en céréales (maïs, blé...). Sur ces 10 000 hectares, 2400 sont « à usage agricole mais en attente d'urbanisation », sachant que la ville grignote une soixantaine d'hectares de terres agricoles par an. Mais, « signe positif pour l'économie agricole », le PLU communautaire déclassera 602 de ces 2400 hectares d'urbanisables à non-urbanisables. Dominique Métreau, de la [chambre d'agriculture du Bas-Rhin](#), s'en félicite :

« Le fait qu'une partie de ces 2400 hectares revienne définitivement à l'agriculture est une très bonne chose. D'autant que ces 534 hectares [602 moins 68 hectares qui deviennent urbanisables, notamment à Fegersheim et Lipsheim] représentent environ 10 ans de consommation foncière sur la CUS. Je modère l'enthousiasme en remarquant que ce n'est pas une bonne nouvelle partout : certaines communes enregistrent une baisse de 50 ou 60 hectares et c'est tant mieux, d'autres une augmentation des zones urbanisables. Globalement, c'est positif mais ce n'est pas le seul élément sur lequel nous travaillons. »

Développer la ville dans ses limites

Ce travail de la chambre d'agriculture s'effectue en partenariat la CUS. [La politique menée](#) : préserver des terres agricoles et favoriser la conversion des pratiques vers des « objectifs nourriciers d'alimentation directe de la ville par ses paysans ». Un acteur du dossier précise encore :

« C'est un coup de frein donné à l'étalement urbain dans l'agglomération. On s'efforce aujourd'hui de développer la ville dans les limites de l'enveloppe urbaine, comme aux Deux-Rives. Sanctuariser ces 534 hectares ne va pas freiner l'urbanisation puisque la ville manque de logements. Mais cela va limiter le grignotage des terres dès l'application du PLU en 2014. »

Conserver les terres agricoles interstitielles

Cet effort est insuffisant pour l'association Alsace Nature, dont le président Maurice Wintz souhaite « un moratoire sur la consommation d'espaces pendant au moins 20 ans ». Il s'explique :

« Pour devenir innovant, il faut suffisamment de pression. C'est la seule solution pour trouver de nouvelles façons d'urbaniser. L'idée serait pendant le moratoire d'avoir un bilan à zéro. C'est à dire que si l'on urbanise une zone, il faut en désurbaniser une autre, quitte à la dépolluer. Tant que ce sera facile de grignoter des terres, on sera dans le gaspillage d'espaces.

Ce qui est gênant aussi avec cette politique de densification de la ville, c'est qu'elle risque de supprimer les espaces interstitiels, ces terres agricoles qui, comme à la Robertsau, bénéficient de pratiques culturelles moins intensives qu'à la campagne. Conserver cela, c'est l'un des vrais enjeux du PLU. »

Par ailleurs, Alsace Nature souhaiterait qu'au niveau national, les autorités décident que les PLU puissent imposer tel ou tel type d'agriculture dans certains « endroits stratégiques ». Sur le thème de la consommation d'espace, la fédération d'associations de protection de l'environnement organisera des Journées d'études cet automne.

10 communes concernées

Sur ces 602 hectares, 86 se trouvent sur le ban communal de Strasbourg, « assez pour *réparer* (sic) les 50 hectares de la ZAC de Fegersheim », note-t-on. On dénombre aussi 182 hectares à Wolfisheim, qui résultent de l'abandon des projets de grand stade et de Parc expo sur ce ban communal à l'ouest de l'agglomération. Les communes de Hœnheim, Eckwersheim, Eschau ou Geispolsheim sont également concernées.

Secteurs reclassés en zone A (Agricole) ou N (Naturelle)	Classement POS / PLU	Superficie reclassée en zone A ou N
Zone des Trois Maires (Bischheim / Hoenheim)	NAx et INAx	20 ha (A)
Geispolsheim : secteur Forlen	IIAUx	60 ha (A)
Geispolsheim : quadrant IV	UX	7 ha (A)
Holtzheim : réduction ZA Nord Aéroport	IAUx1	10 ha (A)
Eckwersheim : entre canal et voie ferrée	IINAx2	105 ha (N)
Blaesheim	IINA, INAx et IINAx	10 ha (N + A)
Eschau : secteurs Nord et Ouest	IINA	65 ha (A + N)
Entzheim : secteurs d'extension	IINA	7 ha (A)
Hœnheim : secteur de la rue de la Fontaine	IINA	50 ha (A)
Wolfisheim	NA	182 ha (A)
Strasbourg	INA et IINA	86 ha (A + N)
TOTAL		602 ha

Localisation provisoire des terres déclassées dans le PLU (Document de travail – CUS)

Alors que la situation se tend à Fegersheim, où [les opposants à la ZAC ont été 500 à se mobiliser](#) samedi 22 juin, pourquoi ne pas brandir ce chiffre comme preuve de la bonne foi de la collectivité ? « Nous n'avons pas suffisamment communiqué là-dessus », reconnaît Jacques Bigot, président de la CUS. Notamment parce qu'une cartographie de ces espaces déclassés n'est pas encore finalisée. Pour l' élu socialiste :

« Ceux qui disent qu'il ne faut plus faire de zone d'activités dans l'agglomération sont des bobos (*sic*) qui n'ont pas de problèmes d'emploi et ne pensent pas à l'avenir de leurs enfants ! A Fegersheim, il y a essentiellement du maïs, pas du maraîchage. Maraîchers d'ailleurs qui ont été les premiers à vendre leurs terres à un bon prix à la Robertsau ! Ce que réclame la chambre d'agriculture aujourd'hui, ce ne sont pas plus de terres, mais une meilleure organisation de ces terres. Sur la ZAC, on veillera à installer des corps de ferme pour des agriculteurs qui seront dans une logique de circuits courts. »

La concertation est en cours sur place. Réunion publique en septembre.